



CSA DU 23 janvier 2024

Déclaration liminaire de la FNEC FP
FO

Madame le recteur, mesdames et messieurs les membres du CSA,

Au nom des syndicats de notre fédération, je vous présente nos meilleurs vœux pour cette année 2024, lors de laquelle, tout porte à le croire, il faudra encore se battre.

Nous ne le disons pas de gaieté de cœur, car FO a une tradition d'organisation porteuse de la paix, conforme aux propos de Léon Jouhaux qui déclarait : « L'union des travailleurs fera la paix du monde ».

En ce sens, et face à de trop nombreux conflits armés (en particulier en Ukraine et au Proche-Orient) frappant les travailleurs, FO exige un cessez-le-feu immédiat et définitif sur tous les terrains de guerre. Les massacres doivent cesser.

Notre confédération prend acte de la mise en place d'un nouveau gouvernement. Nous continuerons à porter nos revendications en toute indépendance. Nous condamnons les annonces faites par le président de la République le 16 janvier. Nous n'acceptons pas en particulier les mesures qui conduiraient à doubler les franchises médicales, à réduire le niveau de l'Aide Médicale d'Etat, à durcir les sanctions à l'encontre des chômeurs et à remettre en cause les garanties du code du travail, notamment en matière de seuils et d'embauche.

La remise en cause des droits et libertés dans notre pays est alarmante. La « loi immigration » qui comporte, de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles, est le dernier élément en date de cette dérive. Nous exigeons le retrait de cette loi.

Face à l'inflation, FO réaffirme que la priorité est l'augmentation générale des salaires, des pensions et des *minima* sociaux. Nous déplorons l'absence de coup de pouce au Smic au 1er janvier et exigeons une forte revalorisation du point d'indice dans la fonction publique. Les 5 points d'indice consentis sont déjà effacés par l'augmentation des assurances et mutuelles, du gaz, de l'électricité... Depuis 2000, tous les personnels ont perdu 28,5 % de leur pouvoir d'achat, soit près de 3 mois et demi de salaire par an ! La FGF FO revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, à savoir 10% tout de suite et le rattrapage des pertes subies depuis 2000. La confédération FO et ses structures continueront à négocier partout des augmentations significatives. Nous revendiquons en outre le rétablissement de l'échelle mobile des salaires. Nous sommes enfin totalement opposés au salaire au mérite porté par le futur projet de loi fonction publique qui remet en cause le statut général des fonctionnaires.

Point 1 répartition des moyens.

Contrairement aux fausses informations que diffuse le gouvernement, il y a bien des suppressions de postes.

Ainsi dans le premier degré, ce sont 219 ETP qui sont supprimés ; l'académie de Lille connaît une véritable purge (elle perd le double du poste de la deuxième académie de France à ce triste palmarès.) Pourquoi ne pas profiter de la baisse démographique pour améliorer davantage le taux d'encadrement notamment en secteur ordinaire et en milieu rural et abonder les brigades de remplacement qui ne sont pas suffisantes pour combler tous les besoins? Va-t-on pouvoir aller au bout des dédoublements de GS en Educ Prio dans ces conditions ?

Dans le second degré, voie générale, c'est l'équivalent de 40 ETP qui seront supprimés ; pour 847 élèves de moins sur 137 000 élèves, soit 0,7 % ! Et ce sont les lycées qui vont supporter le plus clair de ces coupes sombres, ils se verront supprimer 120 ETP (soit 2000 h!) pour satisfaire aux lubies gouvernementales. La gestion de la pénurie consiste en effet à ne pas « financer » avec des moyens supplémentaires les mesures liées au « choc des savoirs » en collège et la réforme de la voie pro, tous deux rejetés par les personnels. Comme d'habitude on déshabille Pierre pour habiller Paul, en l'occurrence les lycées généraux pour doter les collèges (+ 37 ETP) et les LP (+ 35 ETP.)

Si « choc des savoirs » il y a, du moins dans le discours de nos gouvernants, il ne s'accompagne d'aucun choc des moyens.

La référence aux résultats PISA devrait amener les ministres à constater l'effet délétère de la succession des contre-réformes qui s'abattent année après année sur l'éducation nationale et ses personnels. Mais les ministres choisissent d'aller toujours plus loin dans la désorganisation et l'appauvrissement de l'école publique. Au fur et à mesure des baisses de moyens et des suppressions de postes, les élèves sont de plus en plus entassés dans les classes françaises, dont les effectifs sont parmi les plus chargés d'Europe. Le groupes de niveaux imposés en Français et en Mathématiques vont empirer la situation. En effet, le ministère estime que « le groupe le plus en difficultés » sera « dédoublé » à ... 15 élèves ! 30 élèves par classe en collège, ce serait donc la norme ? Car avec quels moyens sera financée la mise en place de ces groupes de niveaux en 6ème et en 5ème (puis, dès 2025, en 4ème et en 3ème), de quelles créations parle le ministre ? Qui pourrait assurer ces heures alors que les concours ne font pas le plein ? Les enseignants concernés devront-ils absorber encore plus d'HSA ? Va-t-on prendre toutes les heures de « marges » pour le français et les mathématiques, voire des heures à d'autres disciplines ? La suppression de la technologie en 6ème constitue en effet un inquiétant précédent... qui finance largement les nouveaux dispositifs ! De plus, la composition des groupes sera à revoir tout au long de l'année, ce qui suppose d'aligner TOUTES les heures de Français et de Mathématiques de TOUTES les classes : cela va créer des contraintes inédites qui laissent craindre le pire pour nos emplois du temps, dans toutes les disciplines. **Le « choc des savoirs » va surtout fracasser nos conditions de travail ! Et qui devra s'occuper des élèves qui n'auront eu pas le brevet ? Dans**

quels lycées seront-ils accueillis ? Comment les professeurs de lycées professionnels vont-ils les préparer à un examen de fin de collège ? Vont-ils devoir maîtriser tous les programmes de la 6ème à la terminale ? On le voit, loin de rompre avec les contre-réformes antérieures, ces mesures ne visent qu'à les poursuivre et les aggraver, au mépris de nos revendications et de notre expérience. Si un ou une ministre veut réellement restaurer notre autorité et le respect dû à notre fonction, qu'il ou elle commence par donner l'exemple en écoutant nos revendications. **Nous demandons en priorité des classes à effectifs réduits qui puissent garantir de bonnes conditions d'apprentissages dans l'ensemble des matières (sans hiérarchiser celles-ci) pour tous les élèves, quel que soit leur niveau. La voie professionnelle voit ses moyens augmenter contrairement à la voie générale, avec + 37 ETP dont +20 en HP et +17 en HS.**

D'une part, cette voie concentre non seulement les élèves les plus faibles du système scolaire, mais aussi les plus défavorisés. D'autre part, les effectifs prévus dans les LP seront en hausse (+461) contrairement aux LGT (-906). Enfin, ce n'est pas la réforme qui augmente les heures dans les DHG des LP. **Le choix contraint du rectorat d'augmenter les moyens dans les LP est pertinent au regard du profil des élèves et des effectifs prévus. Par contre, c'est le manque de personnel qui inquiète.** L'an passé, 52,6% des postes au CAPLP maths-sciences n'ont pas été pourvus (plus d'un sur deux), 34,2% en biotechnologie, 17% en lettre-histoires...

Point 4. Effectifs.

Concernant les effectifs, une phrase interpelle dans les documents fournis. « La poursuite de la politique d'inclusion conduirait à une diminution des effectifs de Segpa ». De telles observations dans les documents rectoraux confirment les analyses de FO selon lesquelles l'inclusion systématique est une menace directe pour l'enseignement spécialisé. Le conditionnel employé laisse-t-il envisager que l'on renoncerait enfin au détricotage progressif de toutes ces structures ? Nous rappelons ici notre revendication qu'un bilan de la 6ème inclusive soit enfin tiré. FO considère que rien n'autorise à empêcher les élèves orientés en segpa, à bénéficier dès la 6ème de la structure classe adaptée à leurs besoins, car elle limite, pour tous les enseignements, les effectifs de classe à 16.

230 délégués, se sont réunis lors d'une conférence nationale le 17 novembre 2023, dans les locaux de la Confédération FO, pour dénoncer les conséquences de l'inclusion scolaire systématique, pour défendre les conditions de travail des personnels et des élèves, pour la création de tous les postes nécessaires en structures spécialisées (IME, ITEP...).

Pour cela, nous appelons les collègues à faire grève et à manifester à Paris le 25 janvier sous les fenêtres du ministère de l'Éducation nationale :

- Pour le droit de tous les élèves à un enseignement adapté à leur handicap, quel qu'il soit ;
- Pour le retrait immédiat de « l'acte 2 de l'École inclusive », contre la dissolution des structures médico-sociales dans les écoles et les établissements scolaires ;

- Pour un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH et contre la fusion AESH-AED ;
- Pour l'abandon des PIAL et de la mise en œuvre des PAS qui se traduiraient, entre autre, par la mainmise de l'Éducation Nationale sur les notifications, en lieu et place de la MDPH.

Nous nous félicitons de la « politique volontariste » affichée par l'académie quant à l'orientation en CPGE. Nous apportons à ce sujet notre soutien au mouvement national des professeurs de CPGE , qui étaient en grève et en manifestation le 15 janvier dernier pour exiger :

- le retrait de projets de fermetures de classes préparatoires aux grandes écoles et le respect du pilotage national de la carte des CPGE par les deux ministères ;
- le respect dans chaque rectorat du cadrage national — 48 étudiants par classe est un maximum et non un minimum ;
- l'ouverture avec des moyens nouveaux de CPGE à destination de bacheliers professionnels ;
- la défense par les ministères des CPGE et de son maillage territorial passant, notamment, par l'ouverture d'internats ouverts y compris le week-end.

Nous relevons enfin à nouveau une hausse relative des inscriptions dans le privé, nous répétons que le principe de laïcité, s'il était appliqué strictement, ne devrait pas permettre de financer l'enseignement privé avec l'argent du contribuable. Des polémiques récurrentes le montrent, l'État français ne peut plus se payer le luxe de financer la ségrégation sociale avec de l'argent public.

Concernant le point 3, bilan des LDG mobilité (2d degré), les documents confirment une évolution liée à la crainte des collègues de participer volontairement au mouvement. Des années de suppression de postes (7900 sous le premier quinquennat), poussent de nombreux collègues à préférer garder l'assurance de la stabilité liée à l'ancienneté, plutôt qu'à risquer la MCS l'année suivant la mutation en tant que dernier arrivé.

Sans parler des réformes brutales. A ce propos, que va-t-il advenir de nos collègues de technologie dont le poste est menacé par la suppression de leur discipline en 6ème ?

Le taux de couverture des postes spécifiques (à peine 45%) devrait conduire le gouvernement à abandonner ce type de d'affectation, plutôt qu'à remettre en cause le mouvement sur barème.

Pour les recours d'affectation, on constate que les collègues font presque tous appel à une OS, ce qui implique de bien définir le dialogue de suivi entre celles-ci et les services du rectorat.

La Labellisation Afnor aura permis de pointer le manque d'agents au Rectorat, notamment pour s'occuper de l'égalité professionnelle hommes/femmes et gérer les dispositifs relatifs au VDHA. A propos de cette circulaire, nous remercions les services pour la prise en charge globale de nos remarques.

Nous savons aussi que les formations en webinaires ne fonctionnent pas. Dont acte. Il faudrait le faire savoir à nos ministres et à notre président...